

**LE PRESIDENT DU FASO,
 PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

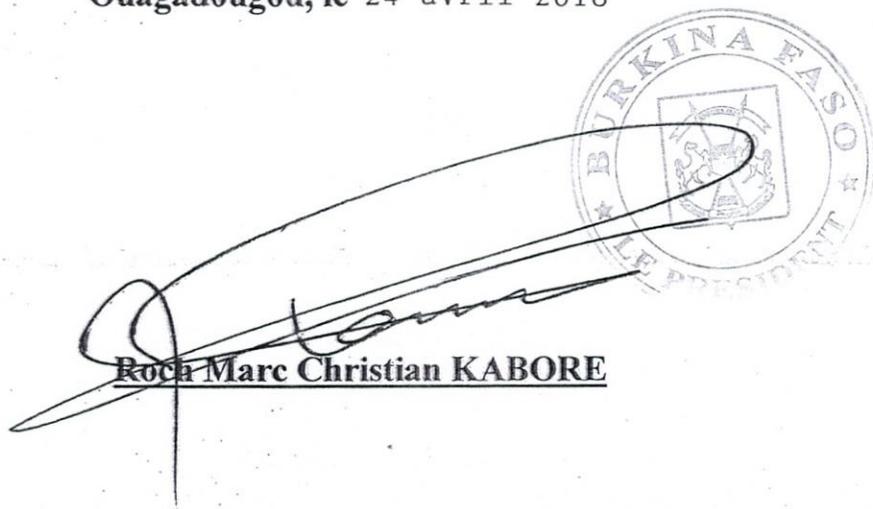
- VU la Constitution ;
 VU le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier
 Ministre ;
 VU le décret n°2018-0035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement du
 Gouvernement ;
 VU le décret n°2017-0148/PRES/PM/SGG-CM du 23 mars 2017 portant attributions
 des membres du Gouvernement ;
 VU la loi n° 034-98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière ;
 VU la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories
 d'établissements publics ;
 VU le décret n°2014-258/PRES/PM/MS/MEF du 09 avril 2014 portant nomination
 d'Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de
 Koudougou ;
 VU le décret n° 2014-615/PRES/PM/MEF/MS du 24 juillet 2014 portant statut
 général des Etablissements publics de santé (EPS) ;
 VU le décret n° 2015-1268/PRES-TRANS/PM/MS/MEF du 09 novembre 2015
 portant approbation des statuts particuliers des Centres hospitaliers régionaux du
 Burkina Faso ;
 VU le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant
 organisation du Ministère de la santé ;
 Sur rapport du Ministre de la Santé ;
 Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 04 avril 2018 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Le mandat de Madame Ardiata SANOU, Mle 118 974 D, Inspecteur du travail, Administrateur représentant l'Etat au titre du Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Koudougou est renouvelé, pour une dernière période de trois (03) ans :

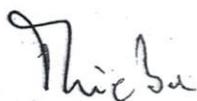
ARTICLE 2 : Le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 24 avril 2018



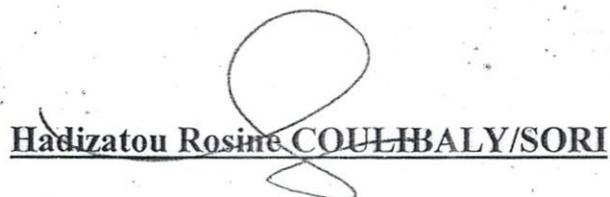
Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre



Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Développement



Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI

Le Ministre de la Santé



Nicolas MEDA